

Vers une gestion différenciée des espaces verts du Département de l'Aisne

Le Département de l'Aisne met en œuvre son agenda 21 et son schéma des Espaces Naturels Sensibles. Une de ses actions est de modifier l'approche par laquelle est menée la gestion de ses propriétés. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie des usagers et de mieux prendre en compte l'environnement et les espèces de la faune et de la flore utilisant ces espaces. Plusieurs opérations sont déjà engagées dans ce sens.

En 2017, une première version d'un vadémécum de gestion différenciée a été créée pour adapter la gestion des différents types d'espaces verts du Conseil départemental de l'Aisne. C'est dans ce premier cadre que s'inscrit cette action.

D'autre part, la loi Labbé interdisant à toutes les collectivités territoriales d'appliquer des produits phytosanitaires, la gestion différenciée est une méthode de gestion qui doit progressivement s'imposer. La mise en pratique effective de cette nouvelle gestion au sein de l'institution départementale doit être suivie et accompagnée, avec comme cibles privilégiées les collèges de l'Aisne et les véloroutes.

Les missions du (de la) stagiaire seront :

- De travailler à l'articulation du programme avec l'Education Nationale et de rechercher de nouvelles modalités de coordination.
- De réaliser des états des lieux faune/flore/usage sur les propriétés
- D'éditer des préconisations de gestion différenciée des espaces
- De réaliser un plan de communication et de sensibilisation dans et autour des établissements.
- De contribuer à la valorisation de la démarche entreprise par le Conseil Départemental auprès des Axonais.

Cette action viendra, en outre, s'articuler avec les démarches entreprises par le service SIG du Département pour le développement des outils SIG au sein des collèges.

Durée : 6 mois

Fonction : Animateur(trice) de projets en développement local

Profil recherché : Master en environnement, urbanisme environnemental, aménagement, développement local